

COMMUNE DE WATTEN

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2026/219

INTERDICTION DE CIRCULATION RUE DE LA VICTOIRE
TRAVAUX DE RACCORDEMENT DU FUTUR CENTRE SOCIO-CULTUREL

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Route,

Vu la demande présentée par DUBRULLE FAIGNOT à Ste-Marie-Cappel, représenté par M. HOUVENAGHEL, qui va réaliser des travaux de raccordement du futur Centre socio-culturel rue de la Victoire,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et faciliter le bon déroulement de ce chantier,

ARRÊTE

Art 1 : La circulation sera interdite pour tous les véhicules aux abords du chantier sis rue de la Victoire à compter du jeudi 8 octobre 2026 au vendredi 30 octobre 2026.

Art 2 : Le stationnement sera interdit à tous les véhicules aux abords du chantier rue de la Victoire, pour la même période.

Art 3 : Ces dispositions entreront en vigueur dès la pose par l'entreprise de la signalisation réglementaire. L'entreprise s'assurera du maintien d'une signalisation précise et correcte pendant toute la durée du chantier.

Art 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- DUBRULLE FAIGNOT
- La DVI du CD 59
- La CCHF, gestionnaire de voirie communale
- Le gestionnaire de transports scolaires
- La gendarmerie et les sapeurs-pompiers

Fait à WATTEN, le 06/10/2026

Le Maire.

POUR COPIE CONFORME
Le Maire,

Yannick DEU.